

Séance publique du 11 septembre 2006

Délibération n° 2006-3594

commission principale : finances et institutions

objet : **Désignation des représentants au sein des conseils d'administration des lycées et collèges**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les décrets n° 85-924 du 30 août 1985 et n° 86-164 du 31 janvier 1986 disposent que la Communauté urbaine est représentée par un élu titulaire et un élu suppléant dans les conseils d'administration des lycées et collèges situés sur son territoire.

Monsieur Daniel Philipps, décédé il y a peu, était représentant titulaire de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration du collège Elsa Triolet et suppléant dans les conseils du collège Louis Aragon et lycée Marcel Sembat à Vénissieux. Il convient donc de le remplacer ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne :

a) - monsieur Touati Lahceme en tant que représentant titulaire de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration du collège Elsa Triolet,

b) - monsieur Touati Lahceme en tant que représentant suppléant au sein du conseil d'administration du collège Louis Aragon,

c) - monsieur Bonnard Pierre en tant que représentant suppléant au sein du conseil d'administration du lycée Marcel Sembat à Vénissieux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,